

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes**  
**Séance du Lundi 12 avril 2021**

---

Délibération n° CCPC/2021102-027

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membre en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (33) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Henri BAUDET, Pierre BLANQUE, Alain BOUSQUET (procuration à P. Blanque) Patrice CAMPS, Jackie COLL (procuration à H. BAUDET) Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS, Jean-Louis DEMELIN (procuration à Le TAON-BARES), Marie Claire FRANCEZ-CHARLOT, Michel GARCIA, Stéphane GAUMOND, Jean-Louis LACUBE, Christian LANDRIEU (procuration à Michel GARCIA), Jean-Dominique LAPORTE (procuration à Jean-Louis LACUBE), Jean-Michel LATUTE, Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN (procuration à Pierre BATAILLE), Françoise MARTIN, Philippe PETITQUEUX (procuration à Serge VAILLS), Martine PIERA , Serge POLATO, Michel POUDADE, Stéphanie PRUDENTOS, Michel RIFF, Pierre RIU (procuration à Pierre BATAILLE), Michel SANTANACH, Antoine TAHOSES, Serge VAILLS, Georges VICENS.

Date de convocation : 6 avril 2021

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

**Objet : autorisation d'emprunt – atelier de découpe ZAE Matemale**

Le lundi 12 avril 2021 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Lagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

**Vu** la délibération du 9 avril 2018 autorisant le lancement de la procédure en vue de la construction d'un atelier relais et de la demande de subvention sur la ZAE de Matemale ;

**Vu** la délibération du 17 février 2020 autorisant la signature du marché de maîtrise d'œuvre de l'atelier de découpe et de transformation de viande ;

**Vu** la délibération du 14 septembre 2020 autorisant le Président à signer et déposer un dossier de demande de permis de construire pour l'atelier de découpe et de transformation de viande ;

**Vu** la délibération du 14 septembre 2020 autorisant le Président à demander des subventions pour la création d'un atelier de découpe ;

**Vu** la délibération du lundi 2 novembre 2020 approuvant la convention avec l'artisan ;

**Vu** la délibération du lundi 2 novembre 2020 approuvant l'avant-projet définitif et la modification n° 1 (forfait définitif de rémunération) au marché de maîtrise d'œuvre ;

**Vu** la délibération du lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 approuvant la création d'un budget annexe pour l'atelier de découpe ;

**Vu** les articles L. 1511-1-2 et 1511-3 du CGCT relatif au développement économique des communes et EPCI ;

Le Président rappelle que la CDC, dans le cadre de la compétence « action de développement économique », gère les Zones d'Activités Economiques (ZAE) sur son territoire. Il en va ainsi, notamment, de la ZAE aménagée sur le territoire de la commune de Matemale. Il rappelle que le conseil communautaire a autorisé, par plusieurs délibérations, la demande de permis de construire, la demande de subvention, la convention avec l'artisan, l'avant-projet définitif (APD) et la création d'un budget annexe pour la construction d'un atelier de découpe.

Le Président rappelle que la difficulté à remplir la ZAE de Matemale, contrairement à celle de Font-Romeu, a amené la CDC à aider un artisan pour la construction d'un atelier de découpe sans mise en concurrence dans le cadre de sa compétence « action de développement économique ».

Le Président propose d'approuver le nouveau plan financier :

<b>Coût Estimatif H.T.</b>	
Etudes préalables	5 000,00 €
Prestataires intellectuels (MOE etc.)	148 519,63 €
Travaux	1 037 525,00 €
Aléas	51 791,25 €
Assurances	16 339,74 €
Acquisition foncier	70 440,00 €
<b>Total H.T.</b>	<b>1 329 615,62 €</b>
TVA	265 923,12 €
<b>Total du coût estimatif de l'opération TTC :</b>	<b>1 595 538,74 €</b>
Subvention région (40% du montant des travaux H.T.)	415 010,00 €
FCTVA (16,404% du TTC)	261 732,18 €
<b>Différentiel à financer</b>	<b>918 796,57 €</b>

Simulation Emprunt / 918.800 €	Mensualités			Coût du crédit
	Hors assurance	Assurance	Total mensuel	
15 ans au taux de 1 % (hors assurance)	5 498,97 €	229,70 €	5 728,67 €	112 364,03 €
20 ans au taux de 1,15 % (hors assurance)	4 287,28 €	229,70 €	4 516,98 €	165 278,63 €
25 ans au taux de 1,45 % (hors assurance)	3 653,07 €	229,70 €	3 882,77 €	246 034,43 €

Production solaire estimée à 6000 € H.T. / an - 500,00 €

Le Président explique que pour que la CDC puisse financer le reste à charge, elle va devoir recourir à un emprunt. Cet emprunt, conformément à la délibération du 2 novembre 2020 sera entièrement à la charge de l'artisan qui remboursera mensuellement la CDC sur 15 années.

Le Président propose d'autoriser le Président à solliciter au plus tôt tout co-financier via le dépôt de dossier de demande d'emprunt.

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'approuver le plan de financement présenté ;**
- **D'autoriser le Président à solliciter une demande d'emprunt ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens ;**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 12 avril 2021

Pierre BATAILLE  
Président

Envoyé le 15-04-2021 à la Préfecture  
Accusé de réception le 15-04-2021  
**NOTIFICATION FAST**

